Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !

Communauté d'Agglomération

Seine-Eure

STRATÉGIE DE VÉGÉTALISATION ET AGRICULTURE URBAINE

Renaturer le territoire et s'adapter au changement climatique

Créée en **2001**
60 communes
105 431 habitants

L'ESSENTIEL

Inscrite dans le dispositif "IDEE Stratégie Territoire Durable 2030", l'Agglo Seine-Eure se lance, en 2020, dans l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'agriculture urbaine pour intégrer la nature en ville, améliorer sa résilience et s'adapter au changement climatique. La collectivité propose alors quatre projets d'aménagements bien distincts à ses communes pour qu'elles puissent sélectionner, par elles-mêmes, le projet le plus approprié et l'adapter ensuite à leur territoire.

L'ORIGINE DU PROJET

L'Agglo Seine-Eure, engagée depuis des années dans le développement durable (énergie, mobilité, agriculture, protection de la ressource en eau, etc.), constate un manque d'actions en faveur de la végétalisation souvent limitées à la mise en valeur ornementale des communes. Pour y remédier, la collectivité décide d'initier une stratégie de végétalisation et d'agriculture urbaine locale sur son territoire afin de s'inscrire dans une démarche de gestion plus durable.

EN CHIFFRES

4
projets d'aménagements pilotes

1
objectif : renaturation de la ville

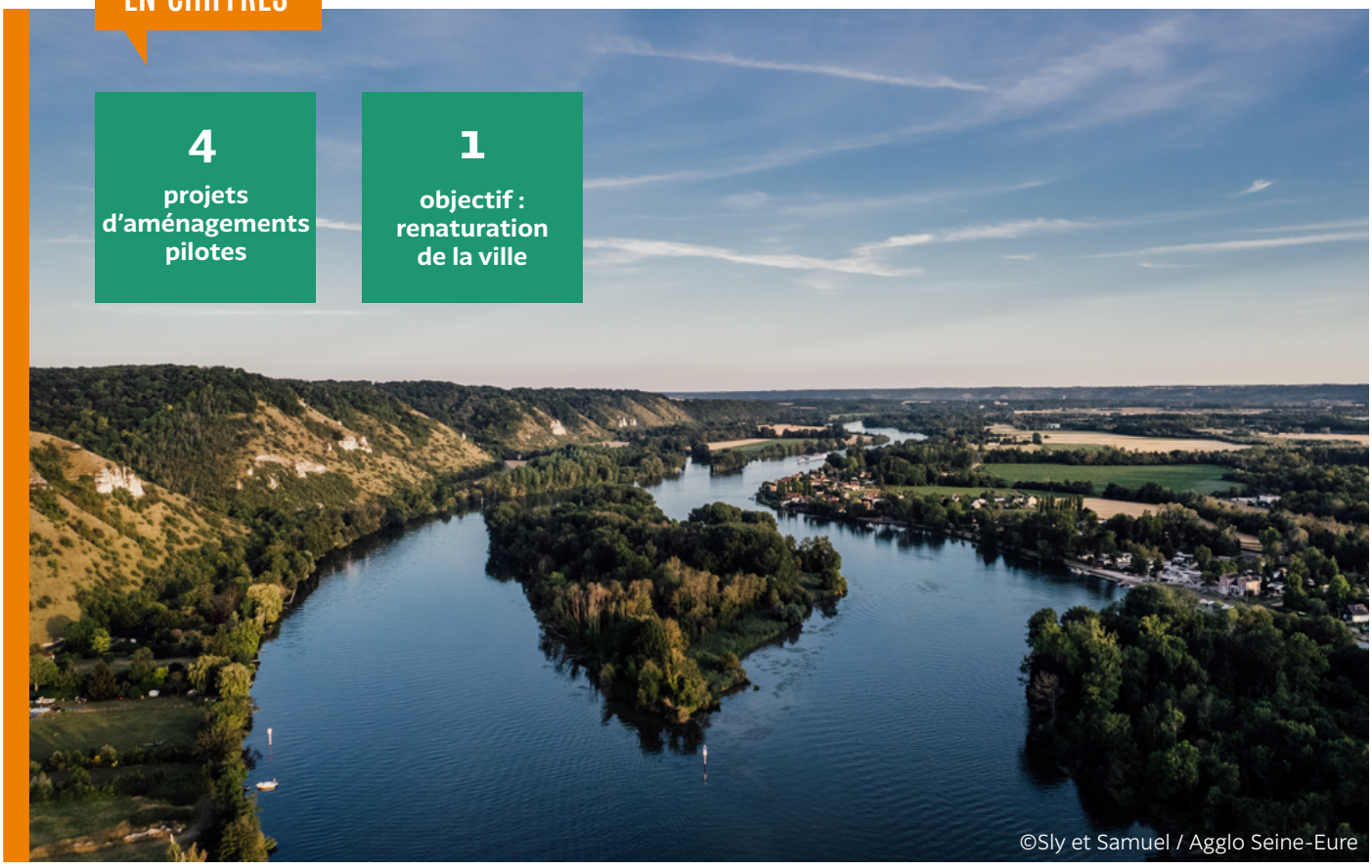

©Sly et Samuel / Agglo Seine-Eure

L'ACTION PAS À PAS

TROIS PHASES DU PROJET

1. **Réalisation d'un diagnostic**
2. **Élaboration des objectifs**
3. **Création d'un programme d'actions**

METTRE EN PLACE UN COPIL

L'Agglo Seine-Eure met en place un Comité de Pilotage (COPIL) pour l'accompagner dans ses prises de décision. Ce comité joue le rôle d'arbitre à la fin de chaque phase du projet et valide - ou pas - les choix proposés. Toutes les communes ont été invitées pour connaître les membres du COPIL.

Au sein de ce COPIL figurent :

- Services de l'Etat
- Service de la Région Normandie
- Élus des communes de l'agglomération
- Représentants des services/directions

ÉLABORER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL

En janvier 2020, la collectivité entreprend, le diagnostic de son territoire. Elle engage un bureau d'études qui va à la rencontre des 60 communes de l'Agglo Seine Eure. Le diagnostic est une étape clé permettant de mobiliser les acteurs autour du projet, de prendre connaissance des enjeux, des actions envisageables et les projets futurs. Cette étude fait également émerger les divergences entre les nombreuses communes et les consensus possibles. Le diagnostic est essentiel pour les futures décisions publiques territoriales.

DÉFINIR LES OBJECTIFS DU PROJET

Le bureau d'études met en avant la difficulté d'élaborer une stratégie globale sur un EPCI de cette taille, avec beaucoup de caractéristiques ou de spécificités propres à chaque commune. Les possibilités d'actions sont innombrables et le COPIL décide d'élaborer une stratégie déclinée en plusieurs axes de travail/objectifs adaptables aux besoins de toutes les communes.

ÉTABLIR UN PROGRAMME D'ACTIONS AVEC 4 PROJETS PILOTES

Les membres du COPIL, présentent, sous forme de cas concrets, quatre projets pilotes menés sur le territoire. Il s'agit de permettre aux communes de s'approprier ces projets pour les décliner ensuite sur leur territoire. En proposant des projets bien distincts et différents, la collectivité entend inciter un maximum de communes à s'engager dans une stratégie de végétalisation. L'idée est que ces projets soient des projets-tests, les quatre communes choisies sont celles qui étaient le plus prêtes à s'engager. Par la suite, la collectivité entend mobiliser toutes les autres communes.

ZOOM SUR : Les projets pilotes

Premier projet :
Végétalisation de la cour d'école (Andé)

Deuxième projet :
Aménagement de zones d'agriculture urbaine (Communauté Le Val-d'Havey)

Troisième projet :
Aménagement d'un parking plus résilient (désimperméabiliser) (Louviers)

Quatrième projet :
Permis de végétaliser (Pont-de-l'Arche)

ON N'ARRIVERA PAS À FAIRE UNE LISTE À LA PRÉVERT D'ACTIONS SUR TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE !

INFORMER LES HABITANTS

L'Agglo Seine-Eure communique via son magazine trimestriel pour informer les habitants de son territoire. Chaque numéro contient a minima une brève sur la stratégie de végétalisation et les chantiers retenus, les avancées, les aides disponibles pour les acteurs du territoire, etc.

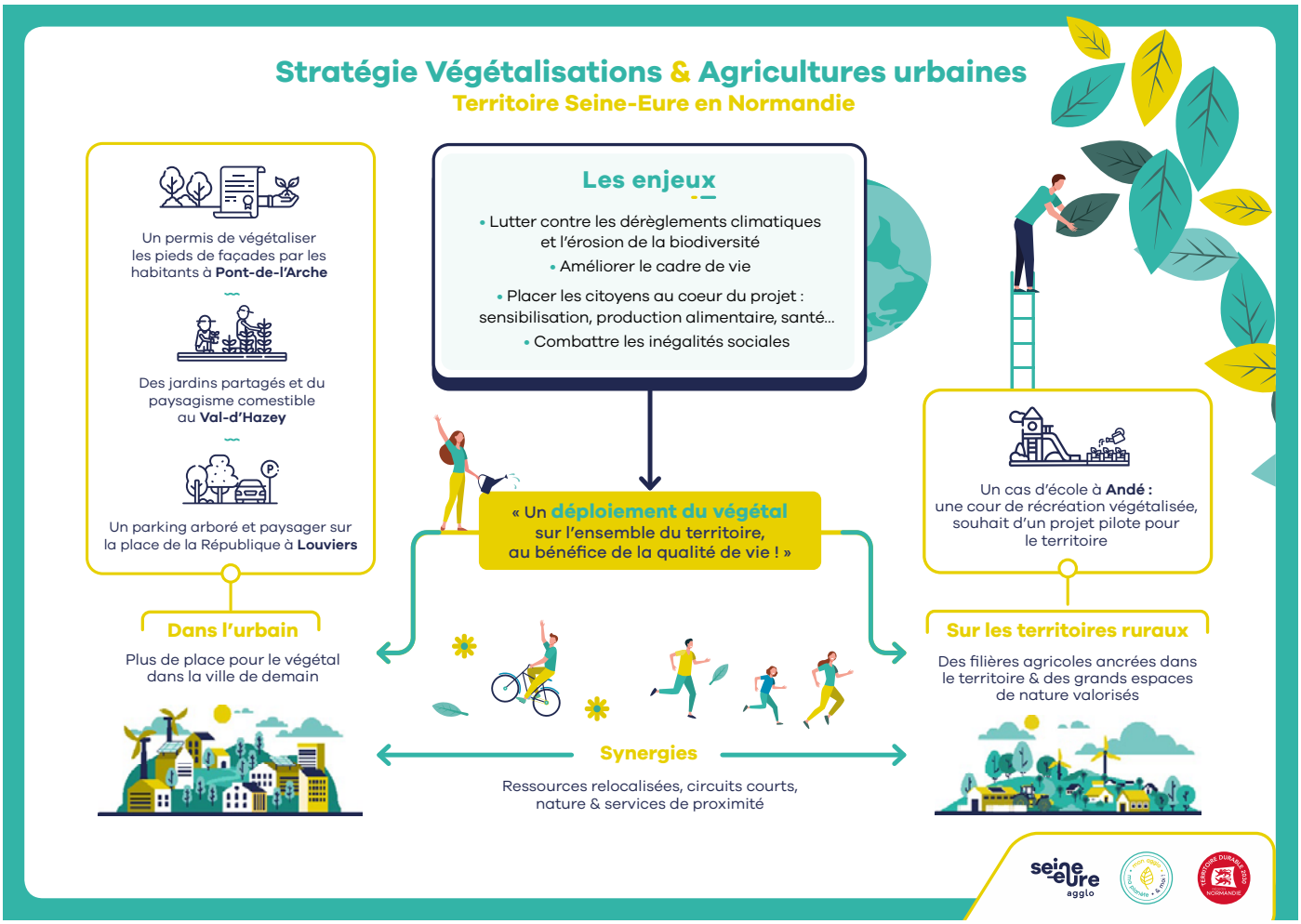

©Agglo Seine-Eure

ZOOM SUR : Le permis de végétaliser

Il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire d'un espace public. Cela peut être fait de différentes manières d'actions. En encourageant la biodiversité et la présence de la nature en ville, en végétalisant une zone de la ville pour améliorer le cadre de vie des habitants, en créant des lieux de partage et de rencontre plus verts, en aménageant des jardinières sur les trottoirs ou en verdissant les façades et/ou les murs.

LEVIERS

- Volonté politique forte
- Accompagnement financier de la Région Normandie
- Contexte environnemental (risques d'inondation liés au ruissellement, questions des îlots de chaleur, production locale en alimentation)

6 RAISONS POUR AGIR

1. **AMÉLIORER** le cadre de vie des habitants (qualité de l'air, régulation de la température, agrément, etc.).
2. **PRÉSERVER** la biodiversité.
3. **AVOIR** une production alimentaire locale et **REDYNAMISER** les filières.
4. **RENDRE** les sols perméables.
5. **PROTÉGER** la ressource en eau.
6. **ATTÉNUER** les effets du changement climatique.

POINT DE VIGILANCE

Veiller à la bonne articulation avec les communes du territoire qui conservent la compétence en matière d'entretien et de gestion des espaces verts.

PERSPECTIVES

L'Agglo Seine-Eure ambitionne de poursuivre la mise en place d'actions et de projets durables. Dans cette optique, un chargé de mission a été recruté. Il fait le lien entre les services et les acteurs des communes pour promouvoir des projets d'aménagement urbain intégrant la nature.

DOCUMENTS

Favoriser la biodiversité dans ma commune
ANBDD, mai 2022

Cette fiche-ressources propose des pistes biblio-webographiques pour mettre en place des projets favorisant la biodiversité sur son territoire.

CONTACTS

Mélanie JUGY
Responsable service rivière et milieux naturels
melanie.jugy@seine-eure.com
Tel. : 02 32 50 85 50

Communauté d'Agglomération Seine-Eure
1 place Thorel
27400 LOUVIERS
Tel. : 02 32 50 85 50
https://www.agglo-seine-eure.fr

DDTour, RÉSERVEZ VOTRE VISITE DE TERRAIN

Depuis longtemps engagée dans une démarche territoriale de développement durable, l'Agglo Seine-Eure a fait des Hauts-Prés un pôle régional de l'agriculture biologique.
Entre 2009 et 2011, la collectivité a acquis 110 ha de terres agricoles, classés zone inondable par le plan de prévention des risques d'inondation.
Réorganisation parcellaire, cahier des charges des nouveaux baux environnementaux incluant le passage à la culture biologique, installation d'une légumerie-conserverie, ventes directes, tout a été pensé pour faire rimer préservation de la ressource en eau et création de richesse pour le territoire.

Circuit à la demande - Réservé aux collectivités (élus et agents), groupes d'agriculteurs, entreprises, associations et monde éducatif.
1/2 journée - Gratuit - Découvrir le circuit
En savoir + : ddtour@anbdd.fr - 02 35 15 78 03

ILS LE FONT AUSSI

La ville de Rouen (76)
Rouen a lancé un vaste plan de renaturation de la commune pour faciliter la recolonisation de la ville par les espèces végétales et animales. Plusieurs actions sont mises en place : déminéralisation de cimetières, végétalisation des pieds d'arbres, création de corridors écologiques, etc.

Cette fiche de la collection "**Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !**" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable - **ANBDD**, août 2022

Rédaction/Mise en page : Célia POMMIER (ANBDD)
Remerciement : Mélanie JUGY, Maud LE SOUDEER (Agglo Seine-Eure)
Crédits photos : ©Sly et Samuel (Agglo Seine-Eure) ; ANBDD
ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN - www.anbdd.fr
Contacts : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 02 35 15 78 03,
Région Normandie - Delphine.BAUDRY@normandie.fr - 02 31 06 97 46.